



## Litige avec un professionnel

Par **fredo01**, le **27/02/2019** à **10:07**

Bonjour,j'ai acheté un véhicule d'occasion a un professionnel le 12octobre 2018.le vendeur au téléphone me dit prendre en charge la carte grise a ses frais.lors de la vente,le vendeur me dit étant donné que je vous la paie,je l'ai laissé a la maison.et il y va de meme que pour le contrôle technique qui la me dit qu'il la oublié mais que le lendemain il me l'enverrai par courrier.après de nombreuse relance de ma part,octobre,novembre,toujours rien.après mes nombreux sms a peux près 160,il ma avoué avoir égarer le contrôle technique ainsi que la carte grise.donc il y'a eu tromperie sur ses deux documents lors de la vente.après de nombreux allé-retour a la préfecture,il s'est avérer que la carte grise n'avait pas été fait par d'ancien propriétaire.donc,je viens de porté plainte auprès de se vendeur,pour tromperie sur documents.que risque t-il en amende?moi après lettre recommandé auprès de lui lui demandant remboursement du véhicule,la maintenant je vais demandé remboursement,dommage et interret et préjudice morale,étant donné que je ne peux utilisé ce véhicule.que dois-je demandé.rdv avec mon avocat le 6mars.merci a vous de votre aide

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **10:30**

Bonjour,

C'est toujours pareil.

La loi comme les usages règlementent l'achat/vente. A cette occasion le vendeur remet les documents, certificat de mutation, carte grise, certificat administratif, contrôle technique, facture...

Si on se contente du porte clefs on est à peu près certain d'un litige.